

# Attention à certains matériaux de construction

Les matériaux suivants sont susceptibles de contenir de l'amiante :

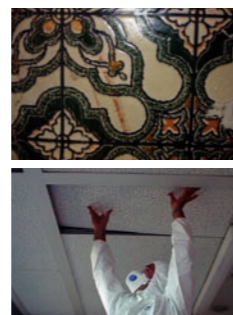
## Risques liés aux travaux mécaniques

Si le matériel n'est pas endommagé, il n'y a pas de risque immédiat. Par contre, si le matériel est endommagé ou subit une action mécanique (ponçage, perçage, etc.) ou si l'on utilise un appareil de nettoyage à haute pression, des fibres d'amiante, dangereuses pour la santé sont libérées. Les appareils de coupe à grande vitesse sont particulièrement dangereux.



- Plaques de revêtement pour toits et façades
- Plaques de grandes dimensions
- Plaques ondulées pour toits, abris pour vélos ou façades
- Bacs à fleurs et meubles de jardin
- Revêtements de sols en carreaux à une couche (plaques de PVC)
- Revêtements de sols en lé à une couche

A moins d'être endommagés, les produits suivants ne présentent aucun risque. Cependant, lors de petits travaux de courte durée, de grandes quantités de fibres d'amiante peuvent être libérées.



- Revêtements de sols et revêtements muraux en lés à trois couches (amiante dans la couche inférieure)
- Faux plafonds, p.ex. comme plaques acoustiques perforées
- Mortiers à base d'amiante pour l'isolation des tuyaux

## Risques potentiels même en cas d'intervention minimale

Même lors d'interventions minimales, comme p. ex. des vibrations, des fibres d'amiante peuvent être libérées par ces matériaux. Leur traitement est donc dangereux : de très grandes quantités de fibres d'amiante peuvent être libérées, même lors de petits travaux de courte durée.



- Carton d'amiante, p. ex. sous un appui de fenêtre
- Panneaux légers comme revêtement ignifuge, p. ex. sur les radiateurs ou à l'intérieur des tableaux électriques
- Coussins d'amiante pour circonscrire les incendies
- Nattes en amiante ignifuges
- Flocage

# Services cantonaux d'information sur l'amiante

## Attention:

les listes d'adresses sont rapidement périmées. Vous trouverez une liste actualisée sous [www.asbestinfo.ch](http://www.asbestinfo.ch)

### AG

AVS, Chemiesicherheit  
5000 Aarau  
Téléphone 062 835 30 90  
[chemiesicherheit@ag.ch](mailto:chemiesicherheit@ag.ch)

### AI

Amt für Umweltschutz  
9050 Appenzell  
Téléphone 071 788 93 41

### AR

Amt für Umwelt  
Abteilung Wasser und Stoffe  
9102 Herisau  
Téléphone 071 353 65 35

### BE

Kantonales Laboratorium  
Abt. Umweltsicherheit  
3000 Bern 9  
Téléphone 031 633 11 41  
[info.kl@gef.be.ch](mailto:info.kl@gef.be.ch)

### BL

Amt für Umweltschutz + Energie  
Fachstelle Stoffe und Chemikalien  
4410 Liestal  
Téléphone 061 925 55 05  
[lukas.wegmann@bl.ch](mailto:lukas.wegmann@bl.ch)

### BS

Kantonales Laboratorium  
4056 Basel  
Téléphone 061 385 25 00

### FR

Laboratoire cantonal  
Inspectorat des toxiques  
1700 Fribourg  
Téléphone 026 422 73 73  
[Laboratoire.cantonal@fr.ch](mailto:Laboratoire.cantonal@fr.ch)

### GE

Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures  
1205 Genève  
Téléphone 022 388 80 00

Service du pharmacien cantonal  
Section des toxiques  
1206 Genève  
Téléphone 022 546 51 90

### GL

Abteilung Umweltschutz und Energie  
8750 Glarus  
Téléphone 055 646 64 50

### GR

Amt für Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit  
7001 Chur  
Téléphone 081 257 24 15  
Téléphone 081 257 26 78  
[info@alt.gr.ch](mailto:info@alt.gr.ch)

### JU

Service des arts et métiers et du travail, Hygiène du travail  
2800 Delémont  
Téléphone 032 420 52 30

### LU

Kantonsapotheke  
Fachstelle Chemikalien  
6002 Luzern  
Téléphone 041 228 64 24  
[chemikalien@lu.ch](mailto:chemikalien@lu.ch)  
[www.kantonsapotheke.lu.ch](http://www.kantonsapotheke.lu.ch)

### NE

Laboratoire intercantonal de santé au travail  
2034 Peseux  
Téléphone 032 889 68 41

### SG

Kantonales Amt für Lebensmittelkontrolle KAL  
9000 St. Gallen  
Téléphone 071 229 28 00

### SH

Amt für Lebensmittelkontrolle und Umweltschutz  
8201 Schaffhausen  
Téléphone 052 632 74 80  
Téléphone 052 632 75 30 direct  
Téléphone 052 632 76 63 direct

### SO

Amt für Umwelt  
Fachstelle Gefahrstoffe  
4509 Solothurn  
Téléphone 032 627 24 47  
Téléphone 032 627 24 53 direct

### TG

Kantonales Laboratorium  
Chemikalienkontrolle  
8510 Frauenfeld  
Téléphone 052 724 22 64  
Téléphone 052 724 25 18 direct

### TI

Rete InfoAmianto  
c/o Ufficio di promozione e di valutazione sanitaria  
6500 Bellinzona  
Téléphone 091 814 30 50  
[reteinfoamianto@ti.ch](mailto:reteinfoamianto@ti.ch)  
[www.ti.ch/reteinfoamianto](http://www.ti.ch/reteinfoamianto)

### UR/SZ/NW/OW

Laboratorium der Urkantone  
6440 Brunnen  
Téléphone 041 825 41 41

### VD

Service de l'environnement et de l'énergie  
1066 Epalinges  
Téléphone 021 316 43 60

### VS

Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires  
1950 Sion  
Téléphone 027 606 49 50

### ZG

Amt für Lebensmittelkontrolle Zug  
6312 Steinhausen  
Téléphone 041 747 33 77

### ZH

Fachstelle für die Gemeinden:  
AWEL, Abteilung Lufthygiene  
8090 Zürich  
Téléphone 043 259 30 53  
[www.luft.zh.ch](http://www.luft.zh.ch)>Asbest  
Fachstelle für die Stadt Zürich:  
Dienststelle Umwelt- und Gesundheitsschutz UGZ  
8035 Zürich  
Téléphone 044 216 20 86

### FL

Amt für Umweltschutz  
Abteilung Abfälle und Chemikalien  
9490 Vaduz  
Téléphone 004 23 236 61 94  
[manfred.frick@aus.llv.li](mailto:manfred.frick@aus.llv.li)

Pour en savoir  
davantage :

visu'1

Rénovations :  
**Attention à l'amiante**

Effectuer  
soi-même ...

#### Bâtiments critiques

L'amiante a été utilisé dans divers matériaux de construction de 1904 à 1990 environ. Il faut s'attendre à en trouver surtout dans les bâtiments construits ou rénovés dans les années 50 à 70.

#### Risques lors du démontage et de la manipulation

La poussière d'amiante disséminée dans l'air peut provoquer des cancers de la plèvre, du péritoine et des poumons. C'est pourquoi les produits contenant de l'amiante, à l'exception du fibrociment, doivent être éliminés par les entreprises spécialisées dans les travaux d'assainissement. Pour les produits à base de fibrociment, il faut cependant prendre certaines précautions (voir fiche technique de la Suva, [www.suva.ch](http://www.suva.ch) ou téléphone 041 419 60 28).

#### Contrôle de bâtiments ou analyse de matériaux

On ne voit pas d'emblée si un produit contient de l'amiante ou non. Mais on peut le soupçonner en raison de l'année de fabrication et du genre d'utilisation. Il est recommandé avant de commencer les travaux sur des matériaux de construction, comme p. ex. l'élimination des revêtements de sol dans des bâtiments critiques, de procéder à une analyse d'échantillons afin d'éclaircir la situation. Faites-vous conseiller avant de prélever des échantillons. Des fibres d'amiante peuvent en effet être libérées. Avant d'entreprendre des rénovations importantes dans des bâtiments critiques, il est recommandé de faire exécuter un contrôle du bâtiment par une entreprise de conseils spécialisée.

#### Brochure Amiante dans les maisons

Téléchargement et commande sous: [www.asbestinfo.ch](http://www.asbestinfo.ch)

#### Brochure « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante », Suva:

■ [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

#### Plateformes d'information:

■ [www.forum-amiante.ch](http://www.forum-amiante.ch)

■ [www.asbestinfo.ch](http://www.asbestinfo.ch)

#### Entreprises et services spécialisés dans les analyses de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mesures de l'air, conseils et planification:

■ [www.suva.ch](http://www.suva.ch) ou

■ Suva, secteur Constructions, tél. 041 419 60 28

#### Services cantonaux d'information sur l'amiante:

La liste d'adresse se trouve dans ce dépliant.

#### Pour les questions concernant la santé:

OFSP, division Produits chimiques  
[bag-chem@bag.admin.ch](mailto:bag-chem@bag.admin.ch), tél. 031 322 96 40

#### Pour les questions concernant l'élimination de fibrociment contenant de l'amiante:

Déchetterie communale pour les gravats

#### Pour les questions concernant la protection des locataires: Association suisse des locataires (ASLOCA)

■ [www.asloca.ch](http://www.asloca.ch)

■ Bureaux locaux: consulter l'annuaire téléphonique

#### Impressum

Editeur: © Office fédéral de la santé publique, août 2006  
Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
N° d'article OFCL: 311.382.d (deutsch), 311.382.f (français), 311.382.i (italiano)  
N° OFSP de publication:  
BAG VS 8.06 82'000 d 29'000 f 10'000 i 40EXT06009 157775  
BAG VS 7.08 41'000 d 34'000 f 9'000 i 40EXT0810

#### Un dépliant d'information à l'attention des bricoleurs



... des rénovations est à la mode et ménage le porte-monnaie. Mais attention: il n'est pas rare de tomber sur des produits contenant de l'amiante.

Identifiez à temps les éventuels produits de l'amiante et évitez de vous mettre vous-même ou d'autres personnes (colocataires et locataires) en danger par un traitement ou une élimination inapproprié.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP